

coalition, car sans celle-ci le gouvernement ne se serait pas senti assez fort pour imposer cette loi sans avoir permis qu'elle puisse être débattue afin de pressentir la population. Le gouvernement a espéré qu'en offrant le ministre des Finances en sacrifice expiatoire, il apaisera la population, mais chacun de ses membres porte le même degré de responsabilité que le ministre des Finances.

L'hon. M. Cartier: Très bien, très bien.

M. Blake affirme que le ministre de la Milice n'a pas redouté ce blâme, car le ressentiment populaire était au moins aussi intense dans la partie du pays d'où il venait; mais lorsque les membres du gouvernement représentant l'Ontario n'ont pas répudié, mais au contraire, se sont rangés du côté du ministre des Finances lorsqu'il a déclaré avoir perdu la confiance de la population de cette partie du Dominion par suite des récents événements, il s'en est suivi nécessairement que la population d'Ontario a perdu confiance non seulement en lui mais dans tous les ministres responsables de cette mesure. M. Blake poursuit ses observations en soulignant le caractère néfaste de la loi relative à la banque d'émission adoptée lors de la dernière session et l'inopportunité de cette législation puisque l'une des premières obligations du Parlement confédéré sera d'instituer un système monétaire uniforme pour l'ensemble du Dominion. Il exprime l'espoir que la loi votée à la dernière session sera bientôt abrogée et que le système le plus efficace pour l'ensemble du pays sera adopté et mis en application sans tarder. Il fait remarquer qu'une bonne occasion s'offre au Gouvernement de démontrer au peuple qu'il entend mettre un terme à la prodigalité et au gaspillage en réduisant le nombre des ministres de 13 à 11. Il rappelle ensuite la promesse d'une loi électorale. Il veut croire qu'elle stipulera que le scrutin aura lieu le même jour à travers tout le Dominion. Le régime actuel se prête à toutes les possibilités de corrompre l'électorat. Malheureusement la corruption se généralise de plus en plus à chaque scrutin et il semble que le temps n'est pas loin où il deviendra impossible de se faire élire à la Chambre des communes à moins de dépenser de fortes sommes pour soudoyer les électeurs. Il espère que l'organisation de la milice sera bien conçue. La Chambre ne doit pas voter de fortes sommes pour l'organisation d'un système de défense sans savoir précisément quels en sont les objectifs, et dans quelle mesure il est susceptible de s'accroître. Une enquête poussée devrait précéder l'élaboration d'une loi de manière que nous puissions mettre sur pied un système de défense aussi effectif que le permet la situation du pays. Il se reporte ensuite à la position de la Nouvelle-Écosse. Il

[M. Blake (Durham-Ouest).]

ne croit pas que le gouvernement impérial permette à la Nouvelle-Écosse de se détacher de l'union—du moins pas avant qu'elle n'ait été équitablement mise à l'épreuve et il espère que ses amis de cette région du pays sauront tirer le meilleur parti possible de la situation et collaborer fidèlement à la mise en application de la constitution. Le plus grand mal qui puisse frapper un pays est d'avoir à subir un régime de gouvernement instable et troublé. Il faut aspirer à la stabilité et espérer qu'elle nous soit accordée. Malgré qu'on l'ait accusé d'être déloyal, d'être le candidat de la «désunion» au cours de la campagne électorale à cause de la position qu'il a prise dans le temps, il ne croit pas qu'il se trouve en cette Chambre un plus sincère, en même temps qu'un plus humble, ami de la constitution. (*Bravo*)

M. Cartwright déclare qu'il a écouté avec satisfaction le discours de l'honorable député en qui la Chambre trouvera toujours un estimable ami ou un digne adversaire. Dans la présente conjoncture, on ne saurait parler de cette union que comme une expérience puisque la majeure partie de la tâche reste encore à accomplir. Nous d'Ontario et de Québec sommes beaucoup plus familiers avec la population et la constitution des États-Unis que nos collègues des provinces maritimes. Jusqu'à ce que le chemin de fer Intercolonial soit construit, nous devons traverser un pays étranger et potentiellement hostile pour atteindre un port de mer au cours d'une certaine période de l'année. La tâche qui nous affronte est donc de taille et elle exigera toute l'habileté et toute l'énergie que le Canada peut mettre à contribution pour résoudre les problèmes auxquels il doit faire face et mener ce vaste projet à bonne fin. Notre rôle a changé depuis que nous sommes passés du statut de provinces dépendantes à celui de Dominion semi-autonome. Dans l'avenir nous devons élargir notre conception de nos relations avec l'empire britannique. Un très grand nombre d'hommes éminents nous donneront leur appui si nous savons nous acquitter de notre devoir envers eux. Notre pays est très vulnérable et le gouvernement britannique a dépensé des sommes considérables pour assurer notre défense. Nous avons donc le double devoir de nous acquitter de nos obligations en tant que citoyens du Canada et en tant que citoyens de l'empire britannique. Il nous est totalement impossible de nous défendre seuls, sans la protection de la mère patrie; d'autre part, l'empire britannique ne pourrait assurer la souveraineté maritime si notre pays devait se détacher de la Couronne britannique et former une alliance avec les États-Unis. Des corsaires pourraient alors voguer du port d'Halifax aux îles britanniques en une semaine.